



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/365
6 août 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-septième session
Point 97 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES, QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX
RAPATRIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET QUESTIONS
HUMANITAIRES

Lettre datée du 6 août 1992, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite des événements au Mali, la République islamique de Mauritanie connaît actuellement un afflux de réfugiés touaregs dans son territoire. Ces réfugiés sont estimés actuellement à 50 000, dont 30 000 officiellement recensés et assistés et qui se trouvent regroupés dans des camps le long de la frontière mauritano-malienne; 20 000 autres déplacés se trouvent éparpillés sur l'ensemble du territoire mauritanien.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres de l'Organisation et de les faire distribuer comme document de l'Assemblée générale au titre du point 97 de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Kharass KANE

* A/47/150.